



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 6 décembre 2022

### Les auditeurs pointent des services publics numériques inégalement disponibles au sein de l'UE

La Commission européenne a mis à exécution son plan d'action européen visant à moderniser le secteur public et à encourager le développement de l'administration en ligne en faveur des citoyens et des entreprises. Mais tous les services publics numériques nouvellement créés ne sont pas disponibles partout dans l'UE. Essentiellement en cause: les retards qu'ont pris plusieurs États membres dans la mise en œuvre. Telle est la conclusion d'un rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Les auditeurs recommandent, entre autres, de prendre des mesures en cas de retard dans la réalisation des objectifs numériques au niveau national, et de promouvoir davantage les services d'administration en ligne auprès des utilisateurs.

«Les services publics numériques allègent la charge administrative qui pèse sur les citoyens et les entreprises en rendant leurs interactions avec les autorités plus rapides, plus faciles et moins coûteuses», a déclaré Ivana Maletić, la Membre de la Cour responsable de l'audit. «Les initiatives lancées par la Commission européenne, telles que l'identification électronique, le portail numérique unique et l'interconnexion des registres nationaux du commerce, aident non seulement les États membres de l'UE à connecter leurs systèmes et à échanger des informations, mais les encouragent également à accélérer le changement et la transition numérique de leurs services publics.»

La vision énoncée dans le plan d'action européen pour l'administration en ligne était d'avoir dans l'UE, à l'horizon 2020, des administrations et institutions publiques ouvertes, efficaces et inclusives. La Commission européenne a soutenu la mise en œuvre de solutions d'administration en ligne par les États membres au moyen de projets financés par l'UE, en fournissant une assistance technique aux autorités nationales et en les encourageant à coopérer entre elles. Le plan d'action de la Commission ne comportait malheureusement que des actions qu'elle devait elle-même réaliser. Les États membres n'étaient quant à eux aucunement obligés de mettre en œuvre et d'adopter les solutions d'administration en ligne mises au point par la Commission. C'est pourtant là que le bât blesse, puisqu'une précédente initiative en faveur de l'administration en ligne avait déjà permis de constater que la nature facultative des activités des États membres constituait une faille majeure. Selon les auditeurs, c'est l'une des raisons pour lesquelles le plan ne pouvait que difficilement donner des résultats à la hauteur des attentes. Ils recommandent ainsi à la Commission européenne de renforcer le cadre de mise en œuvre pour inciter les États membres à développer davantage leurs services d'administration en ligne.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

Certains pays ont progressé plus vite que d'autres dans la mise à disposition de services publics numériques. Toutefois, il est impossible de déterminer si ces progrès sont liés au plan d'action ou à d'autres facteurs, car parmi les indicateurs de suivi utilisés par la Commission, aucun n'est directement lié aux actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action. Les auditeurs relèvent que la proposition de la Commission de 2021 «La voie à suivre pour la décennie numérique» prévoit un système de suivi exigeant des États membres qu'ils rendent compte des progrès accomplis en temps utile.

Les auditeurs ont analysé les évaluations comparatives pour l'administration en ligne *e-Government Benchmark* de 2017 et 2020 et ont conclu que les services publics numériques destinés aux entreprises sont plus aboutis que ceux proposés aux citoyens. La pandémie de COVID-19 a accéléré cette évolution.

Afin de sensibiliser davantage les entreprises et les citoyens aux services publics numériques disponibles au niveau de l'UE, les auditeurs recommandent de mettre au point une stratégie de promotion globale, qui tienne compte des activités entreprises à cet égard par les États membres.

Le rapport spécial 24/2022 «*Administration en ligne pour les entreprises – La Commission a mené les actions prévues, mais l'offre de services en ligne reste inégale au sein de l'UE*» est disponible sur le [site internet de la Cour des comptes européenne](#).

### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547
- Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 551 224
- Vincent Bourgeois: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu) – M: (+352) 691 551 502